

# Province de Québec



Procès-verbal des délibérations du conseil  
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

## **Le 3 juin 2025**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 juin 2025, de 19 h 30 à 20 h 40 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122 A, Principale, à Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Mmes Josianne Sirois, Hélène Méthot, Ghislaine Chamberland et MM Benoit St-Jean, Alain Parent sous la présidence de M. Gervais Darisse, maire, formant quorum.

Est aussi présent M. Charles-Antoine Péloquin-Guay, adjoint à la direction générale.

Le quorum est atteint.

### **1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance**

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers et à M. Péloquin-Guay, celui-ci faisant fonction de secrétaire de la réunion ainsi qu'aux gens qui sont présents dans la salle.

#### **2025.06.2.113 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Péloquin-Guay fait la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

#### **2025.06.3.114 Suivi et adoption du procès-verbal du 6 mai 2025**

Le maire fait un résumé du procès-verbal de 6 mai 2025. Après que les membres du conseil municipal eurent déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers.

#### **2025.06.4.115 Adoption des comptes**

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes suivants :

VOIR LISTE 2025-05-31 pour un montant total de 38 435,54\$

#### **2025.06.5.116 Constatation de la démission de M. Guy Lapointe, conseiller, le 6 mai 2025**

ATTENDU que monsieur Guy Lapointe a déposé une lettre de démission à la directrice générale le 6 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers de constater la démission de monsieur Guy Lapointe en séance régulière.

## Province de Québec



Procès-verbal des délibérations du conseil  
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

### **2025.06.6.117** ***Dépôt du rapport du maire, des faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur de la municipalité 2024***

ATTENDU les dispositions de l'art. 176.2.2 du Code municipal :

*« le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.*

ATTENDU QUE l'adjoint à direction générale dépose le rapport du maire aux membres du conseil :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil confirme le dépôt du rapport sur la situation financière. Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil, via le journal « *Info Saint-André* » et par le site internet.

### **2025.06.7.118** ***Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux du rang 2 et de La Pinière***

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été demandé à deux entrepreneurs de la région pour des travaux de voirie dans les rang 2 et de la Pinière ;

ATTENDU QUE les 2 entreprises ont déposé une soumission, soit ;

- C. G. Theriault inc. : (53 659 +2150) = 55 809 \$ plus taxes;
- Excavation Deschenes : 54 030 \$ plus taxes ;

ATTEDU QUE les deux soumissions ont été jugées conformes :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Deschênes au montant de 54 030 \$ plus taxes ;

### **2025.06.8.119** ***Autorisation de la mise en place d'une virée pour le déneigement sur un terrain appartenant à Messieurs Richard et Robin Laplante dans le rang de la Pinière***

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur pour le déneigement doit disposer d'un espace suffisant pour tourner les équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mettre en place une virée à l'extrémité ouest du rang de la Pinière ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec messieurs Richard et Robin Laplante autorisant la mise en place de ladite virée sans contrepartie financière autre que l'installation d'un ponceau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra poser un ponceau dans le fossé pour permettre aux équipements de tourner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise une dépense pour :

# Province de Québec



## Procès-verbal des délibérations du conseil De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

- Installer un ponceau d'un diamètre de 51 cm sur une longueur de 12,2 m entre les points GPS : Extrémité ouest: 47,620 983, -69,714 855 et extrémité est: 47,621 108, -69,714 707 sur le lot 5923588, cadastre du Québec ;
- S'engage à ne pas enlever ledit tuyau sans l'autorisation des propriétaires du lot 5923555, cadastre du Québec.

Et que celui-ci autorise M. le maire et la directrice générale à signer une entente avec les propriétaires du lot 5923555, cadastre du Québec M. Richard Laplante et Robin Laplante.

### **2025.06.9.120** *Nomination d'un maire suppléant*

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de Mme Hélène Méthot terminera le 30 juin 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**De désigner** Mme Josianne Sirois au poste de mairesse suppléante pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet jusqu'à la fin de son mandat.

### **2025.06.10.121** *Acceptation des résultats financiers 2024 de SSI KAMEST*

**ATTENDU QUE** SSI KAMEST a déposé les résultats financiers 2024 avec un surplus constaté de 26 839,80 \$ ;

**ATTENDU QUE** le comité a décidé de redistribuer le surplus à chacune des municipalités au prorata de sa contribution, mais déduction faite des achats spécifiques annuels de chaque municipalité (3765,01 \$), ce qui laisse un résiduel de 2 656,63 \$ pour la part de Saint-André-de-Kamouraska.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers.

**D'accepter** les résultats financiers 2024 de SSIKAMEST tels que déposés et la répartition nette établie pour les municipalités.

### **2025.06.11.122** *Appui à la position de la MRC de Kamouraska concernant la caractérisation de l'aboteau de Saint-André-de-Kamouraska*

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Kamouraska a obtenu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de 300 000 \$ pour réaliser une étude géotechnique et une étude marégraphique afin de caractériser l'aboteau du village de Saint-André-de-Kamouraska ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Kamouraska, qui a finalement déboursé 364 400 \$ pour ces études, estime que ces recherches sont suffisamment exhaustives pour répondre aux exigences éventuelles du cadre normatif à être adopté incessamment ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Kamouraska considère que ces études devraient être acceptées comme des études de performance complètes et satisfaisantes au regard du cadre normatif qui sera éventuellement adopté par le gouvernement ;

**CONSIDÉRANT** que la qualité de l'aboteau pourrait permettre à la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska de demander que la digue soit considérée comme

## Province de Québec



### Procès-verbal des délibérations du conseil De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

un « ouvrage de protection contre la submersion » (OPS) et qu'à ce titre, les normes de la classe d'intensité « faible » s'appliqueraient et seraient jugées satisfaisantes par la population locale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Josianne Sirois' et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'appuyer la position de la MRC de Kamouraska ;
- De demander éventuellement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques et de la Faune, une reconnaissance par décret de la digue en tant qu' « *ouvrage de protection contre la submersion* ».

#### **2025.06.12.123 Adoption de la politique de la famille et des aîné.es et du Plan de développement 2025-2030**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de la famille a soumis une proposition de Politique de familiale et des aîné.es ainsi qu'un plan d'action pour la période 2025-2030;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur le Plan de développement a également déposé un projet de Plan de développement et son plan d'action correspondant pour la période 2025-2030 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux comités ont mené des consultations exhaustives auprès de diverses tranches d'âge de la population avec l'aide de l'agent de développement, assurant ainsi une représentation des besoins et des aspirations de la communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal exprime sa grande satisfaction à l'égard de la Politique de la famille et des aîné.es 2025-2030, du Plan de développement 2025-2030, et des plans d'action qui les accompagnent, reconnaissant le travail rigoureux et l'engagement des comités ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal adopte :

- La Politique de la famille et des aîné.es 2025-2030 de Saint-André-de-Kamouraska et son plan d'action;
- Le Plan de développement 2025-2030 de Saint-André-de-Kamouraska et son plan d'action.

#### **2025.06.13.124 Motion de félicitations à l'endroit d'étudiants**

**ATTENDU QUE** plusieurs étudiants de Saint-André-de-Kamouraska se sont démarqués par leurs performances scolaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter pour leurs performances scolaires les étudiants suivants :

- Édouard Audibert: nommé Prix Progression Hockey au Sport-études
- Nicolas Audibert : récipiendaire Prix Leadership Tennis et nommé Personnalité sportive au Sport-études
- Emmanuel Bérubé : récipiendaire Meilleure moyenne académique de plus de 91% au Sport-études et nommé Mérite Excellence pour sa moyenne
- Gaël Bérubé : Esprit sportif Futsal Juvénile
- Marianne Comeau : récipiendaire Méritas Culturel et Bourse du Cégep de RdL

## Province de Québec



### Procès-verbal des délibérations du conseil De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

- William Cyr : récipiendaire Espoir Sport-études, Étoile montante et Athlète par excellence du Basketball Benjamin ; nommé Prix Progression Basketball et Athlète par excellence Basketball
- Félix David : récipiendaire Esprit sportif Volleyball Benjamin
- Oriane Lapointe : récipiendaire Méritas Distinction
- Henri Lauzon : récipiendaire Athlète par excellence Sport-études Basketball et Athlète par excellence du Basketball Cadet
- Rosalie Vaillancourt : récipiendaire Méritas Distinction

#### **2025.06.14.125 Appui à la création de la nouvelle *route touristique des Lacs et Légendes***

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Bas-Saint-Laurent a initié la refonte des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame pour assurer leur continuité et dynamiser leur gestion ;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle route, nommée « **Route des Lacs et Légendes** », continuera de traverser la municipalité, consolidant et valorisant ses attraits distinctifs (touristiques, naturels, culturels, historiques, saveurs locales et services) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les routes touristiques officielles bénéficient d'une reconnaissance et d'une visibilité nationale pour la région et ses composantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet suscite l'enthousiasme et l'appui de nombreux intervenants locaux ;

**CONSIDÉRANT** que Tourisme Bas-Saint-Laurent s'engage à gérer et promouvoir cette nouvelle route en collaboration avec les municipalités ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités s'engagent à prioriser leurs actions de développement et d'animation en lien avec la thématique, et à entretenir les infrastructures sur leur territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska :

- Appuie le projet de fusion des routes existantes et l'adoption du nom « La Route des Lacs et Légendes ».
- Autorise le remplacement des panneaux de signalisation actuels par des panneaux « Route des Lacs et Légendes » sur les mêmes installations routières, et assure l'entretien des infrastructures connexes sur son territoire.

#### **2025.06.15.126 Appui à un projet de recherche sur le rôle social de l'aboiteau**

**CONSIDÉRANT QUE** des chercheurs affiliés à des institutions académiques de renom, soit l'Université Laval, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'Université Dalhousie en Nouvelle-Écosse, ont soumis une proposition conjointe à la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska. Cette proposition vise à entreprendre une étude approfondie spécifiquement axée sur le rôle social de l'aboiteau, cette infrastructure essentielle qui délimite et protège le périmètre urbain de notre collectivité ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle étude revêt une pertinence et une nécessité indéniables pour l'ensemble de la communauté de Saint-André-de-Kamouraska. La digue, ou aboiteau, joue un rôle central et multifacette dans la vie quotidienne des

## Province de Québec



### Procès-verbal des délibérations du conseil De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Andréens, influençant non seulement la sécurité et l'aménagement du territoire, mais aussi les aspects sociaux, culturels et historiques de notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois universités impliquées dans ce projet possèdent une expertise combinée et des ressources complémentaires qui garantissent la rigueur scientifique et la portée exhaustive de cette étude. Leur collaboration interdisciplinaire est un atout majeur pour aborder la complexité du sujet sous différents angles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de cette étude est prévue pour s'achever d'ici la fin de l'année **2027**, offrant un échéancier raisonnable pour la collecte et l'analyse des données. De plus, il est crucial de souligner que ce projet n'implique aucun engagement financier direct de la part de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, ce qui en fait une opportunité précieuse et sans coût pour notre collectivité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers que :

La Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska confirme son vif intérêt, à participer activement à cette étude. La Municipalité s'engage à collaborer avec les équipes de recherche afin de faciliter l'accès aux informations pertinentes et d'assurer une implication constructive de la communauté dans ce projet significatif.

#### **2025.06.16.127** ***Installation d'une station de Fil rouge à Saint-André de Kamouraska***

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska dans la valorisation de son histoire collective ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accueilli des visiteurs pour le circuit Michaud, une station du réseau « *Passeurs de mémoire* », mettant en lumière l'histoire d'une famille pionnière et un lieu de mémoire local ;

**CONSIDÉRANT QUE**, malgré la géolocalisation en ligne, des visiteurs ont signalé des difficultés à repérer les stations sur le terrain ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Fil rouge d'installer des panneaux discrets, uniformes et visibles pour améliorer l'accueil et la visibilité des attraits ;

**CONSIDÉRANT QU'**une station « *Passeurs de mémoire* » est identifiée sur un terrain privé, face au 50, rue Principale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 50, rue Principale (site Michaud) a donné son accord pour l'installation du panneau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La Municipalité assume le coût de 100 \$ (taxes comprises) pour la préparation du panneau (incluant conception graphique, panneau, poteau et fournitures);
- La Municipalité installe le panneau à ses frais devant le 50, rue Principale, à l'endroit désigné par la propriétaire.

# Province de Québec



Procès-verbal des délibérations du conseil  
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

## **17 Questions diverses**

Le maire fait état des principaux dossiers traités lors de la dernière séance du conseil des maires de la MRC.

## **18 Correspondance (voir liste)**

## **19 Période de questions**

### ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

## **20. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 20h40.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

### **Note :**

*« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire